

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2025

*Annule et remplace pour erreur
matérielle*

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Budget participatif
écologique 2025 –
Sollicitation de la Région
Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 février 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 13 février 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt cinq, le 6 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, , Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur MORLET, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avait donné procuration :

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD
Monsieur JOLY à Madame TEA
Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PRETROVIC
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

N° DE DOSSIER : 25 A 21e

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE 2025 - SOLLICITATION DE LA
REGION ILE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget participatif écologique de la Région Île-de-France est un des leviers du Plan de relance initié à l'été 2020 pour faire face à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale, par le biais notamment de la reconstruction écologique du territoire francilien et en s'appuyant sur les expertises et la créativité de tous.

Dans le cadre d'une relance verte et participative, il a pour objectif d'offrir aux Franciliens la possibilité d'être acteurs en leur permettant de proposer leurs projets d'investissement et de faire part de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser, dans le cadre de 6 domaines majeurs de l'environnement du quotidien (alimentation ; espaces verts et biodiversité ; vélos et mobilités propres du quotidien ; propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire ; énergies renouvelables et efficacité énergétique ; santé environnementale).

Dans ce cadre, la Région peut cofinancer pour les collectivités jusqu'à 10 projets par session pour des dépenses d'investissement, pour des projets locaux réalisables à court terme. Le montant de l'aide est calculé selon un barème allant de 1 000 à 10 000 € de subvention par projet.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a plusieurs projets correspondant aux critères de la Région pour des dépenses d'investissement, notamment l'achat de nouveaux arceaux vélo.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de demande de financement de projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif écologique 2025 de la Région Île-de-France, notamment pour l'achat d'arceaux vélo, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de demande de financement de projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif écologique 2025 de la Région Île-de-France, notamment pour l'achat d'arceaux vélo, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.